



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Langue d'oil

Question écrite n° 50555

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement des langues régionales et plus particulièrement sur la situation des langues d'oil et l'absence de leur reconnaissance institutionnelle en France. Actuellement, seul le gallo, langue romane de Bretagne, peut être présente à l'épreuve facultative du baccalauréat, alors que sont exclus le champenois, le normand, le morvandiau, le picard, le poitevin-saintongeais. Il lui demande en conséquence d'étendre l'épreuve facultative du baccalauréat à l'ensemble des langues d'oil.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50555

Rubrique : Langues régionales

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1845